

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NATIONAL INSTITUTE
OF YOUTH AND SPORTS

INTERNAL PROCUREMENT
COMMISSION

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

INTERNAL PROCUREMENT COMMISSION

CORRECTIF A L'ADDITIF N°001/A/INJS/CIPM DU 26 MAI 2026 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 001/AONR/INJS/CIPM/2026 DU 13 AVRIL 2026 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES ET/OU D'UN GROUPEMENT DE BUREAUX D'ÉTUDES EN VUE DE L'ACTUALISATION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

FINANCEMENT : BIP MINSEP/INJS

IMPUTATION : 60 16 191 0 23000002 464116

EXERCICE : 2026

MAI 2026

1

Les soumissionnaires de l'Appel d'offres National Restreint N° 001/AONR/INJS/CIPM/2026 du 13 avril 2026 relatif au recrutement d'un bureau d'études et/ou d'un groupement de bureaux d'études en vue de l'actualisation de l'annuaire statistique de l'Institut national de la Jeunesse et des Sports sont informés que les modifications suivantes sont intervenues dans le RPAO et la grille d'évaluation :

ARTICLE 1^{er} : MODIFICATIONS

La capacité financière n'étant plus considérée comme un critère essentiel, les 5 points qui lui étaient attribués sont redistribués ainsi qu'il suit :

Qualification et compétence des experts	<p align="center"><u>Chef de Mission</u></p> <p><u>Diplôme</u> : Bacc+5 ou plus, Ingénieur statisticien économiste ayant une bonne maîtrise des logiciels d'analyse statistiques (7pts) <u>Expérience générale</u> : au moins dix (10) ans d'expérience et cinq (05) ans dans le domaine de l'analyse statistique (3pts) <u>Expérience spécifique</u> : au moins deux (02) missions similaires en tant que chef de mission au cours des 10 dernières années (3pts) (pièces justificatives : -Curriculum vitae signé et daté de l'expert (1pt) ; -attestations ou contrats de travail de l'expert (1pt) ; -certification obtenue de l'expert, le cas échéant) (1pt)</p>	16 points
	<p align="center"><u>Un spécialiste en Éducation Physique et Sportive</u></p> <p><u>Diplôme</u> : DPEPS ou CAPEPS/ DPAEPS ou CAPEPS I (7pts) <u>Expérience générale</u> : au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle sur le terrain pour le DPEPS ou CAPEPS et au moins dix (10 ans) d'expérience professionnelle sur le terrain pour le DPAEPS ou CAPEPS I (2pts) <u>Expérience spécifique</u> : au moins 01 mission similaire en tant que spécialiste en Éducation Physique et Sportive (2pts) pièces justificatives : -Curriculum vitae signé et daté de l'expert (1pt) ; -attestations ou contrats de travail de l'expert (1pt) ; -certification obtenue par l'expert, le cas échéant) (1pt)</p>	14 points
	<p align="center"><u>Un spécialiste en jeunesse, animation, loisirs et éducation civique</u></p> <p><u>Diplôme</u> : DCPJA/ DCJA (7pts) <u>Expérience générale</u> : au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle sur le terrain pour le DCPJA et au moins dix (10 ans) d'expérience professionnelle sur le terrain pour le DCJA (2pts) <u>Expérience spécifique</u> : au moins 01 mission similaire en tant que spécialiste de jeunesse, animation, loisirs et éducation civique (2pts)</p>	14 points

	pièces justificatives -Curriculum vitae signé et daté de l'expert (1pt) , attestations ou contrats de travail de l'expert (1pt) , -certification obtenue par l'expert, le cas échéant) (1pt)	
	<p align="center">Deux techniciens supérieurs de la statistique</p> <p><u>Diplôme</u>: Bacc +3 (spécialité en mathématiques, statistiques et traitement des données, gestion et traitement statistiques des données ou autres spécialités assimilées) (6pts)</p> <p><u>Expérience générale</u>: au moins cinq (05) ans et trois (03) ans dans l'analyse statistique (1pt)</p> <p><u>Expérience spécifique</u>: au moins 03 missions similaires en tant qu'analyste statistique (1pt)</p> <p>pièces justificatives -Curriculum vitae signé et daté de l'expert (1pt) , -attestations ou contrats de travail de l'expert (1pt) , -certification obtenue par l'expert, le cas échéant) (1pt)</p>	11 points
	Total	/50 points

ARTICLE 2 : Toutes les autres dispositions non contraires aux dispositions du présent Dossier d'Appel d'Offres National Restreint « ADDITIF » reste inchangées.

AMPLIATIONS :

- ARMP (pour publication et archivage) ,
- Président CIPM (pour information) ,
- Division des Affaires Générales (pour Affichage et archivage).

Yaoundé, le 28 MAI 2026

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**



Ebal Minye Edmond
EBAL MINYE Edmond